



trop perçu de l'allocation AAH

Par **aldjazairiya**, le **29/10/2019** à **12:12**

Bonjour,

J'ai perçu pendant longtemps la AAH, suite à un accident de la route.

J'ai pu me rétablir et retrouver un emploi adapté à mon handicap, j'ai fait le nécessaire auprès de la caf, en leur disant que j'ai retrouvé un emploi mais mon dossier de la caf était toujours le même.

Aujourd'hui la caf me réclame 2700€ de trop perçu, car ils ont étudiés mes droits et ils changent à partir du 01/10/2017 jusqu'au 30/06/2018. Comment faire pour ne pas rembourser cette somme car l'erreur vient de leur part.

L'association AADAC ne peut m'aider car je suis du 93

En attente de vous lire je vous en remercie

Par **Visiteur**, le **29/10/2019** à **14:04**

Bonjour,

Avez vous contacté la CRA, voire le médiateur de la CAF ?

<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/amp/>

Par **youris**, le **29/10/2019** à **14:07**

bonjour,

peu importe d'où vient l'erreur, une somme indûment perçue doit être remboursée.

une association, par principe, défend les intérêts de ses adhérents.

vous pouvez saisir le médiateur de votre caf.

salutations

Par **aldjazairiya**, le **29/10/2019** à **15:08**

Bonjour Pragma,

Non je n'ai pas encore saisi la CRA ni le médiateur, en fait je comptais faire un recours par écrit dans un premier temps.

Bonjour Youris,

Je sais bien qu'une somme indûment reçue doit être remboursée, mais je dis aussi que la caf doit faire preuve de réactivité lorsque les allocataires mettent à jour leur situation et que la caf ne fait rien et après on nous réclame de l'argent.

merci à vous